

Numéro de SIRET des coopératives

L'OCCE de Côte d'Or a attribué un numéro de SIRET pour chaque coopérative en tant qu'établissement secondaire (au sens de l'INSEE) de l'OCCE du département. Chaque coopérative immatriculée reste sous la responsabilité du Conseil d'Administration Départemental : cela ne fait pas de la coopérative de l'école une structure autonome. Rien ne change juridiquement.

Où trouver ce SIRET ?

- Aller sur le site <https://avis-situation-sirene.insee.fr/>
- Saisir le SIREN de l'association départementale : 339 928 335, suivi des 5 chiffres mentionnés dans Retkoop, identité de la coop.
- Cliquer sur « rechercher »
- « Télécharger l'avis de situation » (bouton jaune) de votre coopérative scolaire : **Document à conserver.**

A quoi ça sert ?

Le SIRET permet :

- d'identifier la coopérative de l'école auprès des banques et des prestataires de paiement en ligne, pour tout paiement digital (virement) ;
- de faciliter le paiement par la coopérative de l'école dans tout établissement public : pensez à vous munir de votre SIRET lorsque vous faites une sortie (musée, théâtre,...) ;
- de déposer un dossier de subvention et de la recevoir. Vous pouvez nous solliciter pour remplir la demande. (Voir le guide pour les demandes FAVA)
- de signer des conventions de prêt de locaux. Pour les autres conventions (prêt de matériel, convention pour une intervention), il est préférable de nous solliciter pour relecture ; nous ferons une demande d'avenant auprès de l'assurance, si nécessaire.

Vigilance :

- Le SIRET fourni ne vous permet pas d'être employeur (GUSO : spectacles, compagnies /intermittents du spectacle). Rapprochez-vous de l'association départementale dans ce cas-là.
- En cas de déménagement de l'école (déménagement, changement d'adresse, fusion...), prévenir l'association départementale qui fera le nécessaire auprès de l'INSEE.

L'association départementale reste à votre disposition pour toute question et/ou remarque à ce sujet.

